



# Certification d'inspecteur : élingage et gréage

Cette formation est admissible au programme du 1% de la masse salariale pour la formation.

## OBJECTIFS

- Comprendre les normes et règlements.
- Mettre en application un programme d'inspection.
- Acquérir les connaissances et habilités requises pour effectuer l'inspection des élingues et des accessoires de levage.
- Comprendre et rédiger de la bonne façon un rapport d'inspection.

## MÉTHODOLOGIE

- Présentation théorique d'environ 7 à 8 heures avec Power Point.
- Partie pratique d'environ 6 heures.
- Sur 2 jours : théorie en AM et pratique en atelier en PM.
- Examen théorique basé sur la compréhension du participant.
- Examen pratique sur des élingues sélectionnées par le formateur avec inscription d'un rapport d'inspection par le participant.
- La note de passage est de 70% pour les 2 examens.

## CONTENU DU COURS THÉORIQUE

- Lois, règlements, normes et politiques internes.
- Risques, dangers.
- Composantes générales, capacité et élinguage.
- Types d'équipement .  
(Synthétique/Chaine/cable acier/Roundsling/Accessoire etc..)
- Consignes de sécurité.

## CONTENU DU COURS PRATIQUE

- Inspection visuelle / facteur rejet / tolérance.
- Compréhension de la capacité.
- Essais non destructif.
- Rapport d'inspection et application des consignes de sécurité.

### FORMAT

À votre atelier ou en classe

Durée: 2 jours

Formation théorique et pratique

Examen théorique et pratique à la fin  
de la formation

**Certificat d'attestation inclus**

Carte d'attestation, format de poche,  
disponible sur demande

**GROUPE DE 8 PERSONNES**

### INSCRIPTION

[expertise.lamestierre.com](http://expertise.lamestierre.com)

**PRIX SUR DEMANDE**

### À VOTRE ATELIER

Notre formateur se déplace à vos  
locaux, selon vos disponibilités.

### EN CLASSE

Vos employés se déplacent à nos  
locaux, selon vos disponibilités. Notre  
formateur fait des démonstrations dans  
notre usine.

### EN CONFORMITÉ AVEC

- ASME B30.9
- ASME B30.10
- ASME B30.20
- ASME B30.26
- CNESST, RSST, article 254.1